

Procès-Verbal Conseil Municipal du 05 juin 2026

NOMS	Présent	Excusé	Pouvoir
BASTOUL Caroline	X		
LACOUR Pascal	X		
MARTIN Morgane	X		
MOLINA Maryline	X		
MOLLARD Franck	X		
NEGRI Céline	X		
RENOUD Anthony	X		
SANDRON Joël	X		
SPINNLER Thierry	X		
VERNERET Stéphanie	X		
VERNOUX Laurence	X		

Secrétaire de Séance : Laurence VERNOUX

ORDRE DU JOUR

Election des délégués et suppléants au sein du collège électoral des grands électeurs.....	p. 3
Approbation des Comptes rendus des conseils municipaux.....	p. 3
Entretien Lotissement.....	p. 3
Modification délibération des indemnités des élus.....	p. 4
Ressources humaines.....	p. 4
Tableau des emplois	
Assurance automobile véhicule agent	
Finances.....	p. 5
1. Décision modificative budget assainissement 2026	
2. Approbation Compte administratif Budget principal 2025	
3. Affectation du résultat	
4. Approbation Compte administratif Budget assainissement 2025	
5. Affectation du résultat 2025 du budget assainissement	
6. Approbation Compte administratif Budget terrain 2025	
7. Affectation du résultat 2025 du budget Terrain	
8. Approbation Compte administratif Budget CCAS 2025	
9. Compte administratif Budget CCAS 2025	
Travaux Mairie.....	p. 10
1. Avancement des travaux	
2. Fiche travaux Modificatifs	
Création commission sociale et jeunesse.....	p.13
Avancement sur les commissions.....	p. 14
Subventions aux associations.....	p. 14
Compte rendu de réunions.....	p. 14
Questions diverses.....	p.15

Election des délégués et suppléants au sein du collège électoral des grands électeurs.

Pour la commune de Sainte-Olive, il faut élire 1 délégué et 3 suppléants.

Pour l'élection du **délégué**, se présente **Caroline BASTOUL**.

Avec 11 voix, Caroline Bastoul est élue déléguée au sein du collège électoral des Grands Electeurs dès le 1^{er} tour.

Pour l'élection des **suppléants**, se présentent Thierry SPINLER, Laurence VERNOUX et Anthony RENOUD.

Avec 11 voix pour Thierry SPINLER

Avec 11 voix pour Laurence VERNOUX

Avec 11 voix pour Anthony RENOUD

Sont élus dans cet ordre dès le 1^{er} tour :

Thierry SPINLER est élu 1^{er} suppléant

Laurence VERNOUX est élue 2^{ème} suppléante

Anthony RENOUD est élu 3^{ème} suppléant.

Approbation des Comptes rendus des conseils municipaux

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus du 08 avril 2026 et 14 avril 2026.

Entretien Lotissement

Madame le Maire souhaite refaire un point sur l'entretien des lotissements.

Elle rappelle que la commune à un seul lotissement qui est public et qui est celui du chemin de la Planchette. Elle informe qu'un planning des tâches de l'agent de la commune va être fait pour des passages de tonte optimal. Néanmoins, il est rappelé que Sainte-Olive est une commune rurale. Elle rappelle également que si l'entretien des espaces publics relève de la compétence de la Mairie, les habitants sont tenus d'entretenir les espaces devant chez eux en cas d'urgence ou entre deux passages de l'agent. Cela fait appel au sens du civisme. Pour cela, Madame Le Maire doit prendre un arrêté.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de mettre en place un arrêté.

Modification délibération des indemnités des élus

Madame le Maire informe que la délibération n° D202603021 prise lors du conseil du 20 mars 2026 concernant les indemnités de fonction des adjoints est erronée.

Bien qu'il ait été voté une indemnité de 447.64€ par adjoint, ce montant ne représente pas 100% de l'Indice brut mais 10.89%.

Il fallait donc écrire dans la délibération 10.89%

Il est demandé au conseil municipal de se délibérer sur le pourcentage que représente les 447.64€ soit 10.89%

Pour : 11

Contre : 0

Abstention 0

Le conseil vote pour le taux d'indemnité des adjoints de 10.89% de l'IB.

Ressources humaines

1. Tableau des emplois

Le tableau des emplois doit être revu compte tenu de l'augmentation des heures du poste de secrétaire de mairie.

Il est donc proposé de supprimer l'actuel emploi de secrétaire de Mairie de 20 h et de créer un similaire de 24h.

TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET			Proposition
Emplois	Nombre	Cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant	Cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service Administratif Secrétaire de Mairie Commune – 2 000 habitants	1	Rédacteur Contractuel 20 h par semaine Poste pourvu	Rédacteur Contractuel 24 h par semaine Poste pourvu
Service Technique Adjoint Technique Commune – de 2 000 habitants	1	Adjoint Technique Contractuel 12 h par semaine Poste pourvu	inchangé

Pour : 11

Contre : 0

Abstention 0

Le conseil approuve le nouveau tableau des emplois.

2. Assurance automobile véhicule agent

Madame le Maire a demandé à son agent technique d'assurer son véhicule lors de ses déplacements dans la commune. Ceci engendre pour l'agent un surplus de 37.30€ mensuel. L'objectif est de prendre en charge 50% de cette dépense et les 50% restant seront pris en charge par la commune de Bouligneux où l'agent est aussi à mi-temps. Par conséquent, en attendant la validation de Bouligneux, Madame Le Maire propose aux conseillers de se positionner sur cette prise en charge.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention 0

Après délibération, le conseil municipal valide la prise en charge de 50% de la dépense d'assurance automobile du véhicule de l'agent technique.

Finances

1. Décision modificative budget assainissement 2026

Une prévision de crédits de 300 € au chapitre 040 article 28156 a été inscrite en recettes d'investissement.

En face de cette prévision, il aurait fallu inscrire, en dépenses de fonctionnement, une prévision de crédits de 300 € au chapitre 042 article 6811.

Ce sont en effet des opérations d'ordre (amortissements des immobilisations) qui doivent être équilibrées : chapitre 042 = chapitre 040.

Cette anomalie doit être corrigée par le vote d'une décision modificative, à inscrire lors du prochain conseil municipal :

Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Chapitre	Article	Montant
	X	042	6811	300,00
X		011	618	-300,00
			Total	0,00

Avec cette diminution de crédit, le compte 618 – divers passera à un budget de 13 368,38 € à **13 068,38€**

2. Approbation Compte administratif Budget principal 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire Caroline BASTOUL délibère sur le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal.

Après avoir adopté le compte de gestion 2025, présente le compte administratif du budget principal comme ci-dessous :

		COMPTE DE GESTION		COMPTE ADMINISTRATIF	
en section FONCTIONNEMENT :				MONTANTS	PAGE
•	Total recettes fonctionnement	395 063,63 €	17	395 063,63 €	7
•	Total dépenses fonctionnement	345 343,01 €	17	345 343,01 €	7
•	Report excédent 2024	623 923,62 €	18	623 923,62 €	7
	Affectation 1068 en investissement 2024	-254 299,25 €	18	-254 299,25 €	7
	un excédent de (au 002) et affectation du resultat	419 344,99 €	18	419 344,99 €	7
en section INVESTISSEMENT :					
•	Total recettes investissement	568 560,84 €	17	568 560,84 €	7
•	Total dépenses investissement	1 002 813,67 €	17	1 002 813,67 €	7
•	Report excédant 2024	50 485,38 €	18	50 485,38 €	7
•	un déficit de (au 001)	- 383 767,45 €	18 -	383 767,45 €	7
	RAR 2025	418 538,64		418 538,64	7
	Affectation du resultat investissement	34 771,19 €		34 771,19 €	

Après présentation, Madame le Maire Caroline BASTOUL sort de la salle, Monsieur Thierry SPINNLER, doyen d'âge, prend la parole et demande de voter les résultats à la clôture du budget principal 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité les résultats présentés**.
Madame Le Maire regagne la salle.

3. Affectation du résultat

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Budget Principal - Sainte-Olive

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section fonctionnement	Résultats propres à 2025	345 343,01 €	395 063,63 €	49 720,62 €
	Résultats antérieures reportés	-	369 624,37 €	369 624,37 €
	Résultat à affecter			419 344,99 €

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section Investissement	Résultats propres à 2025	1 002 813,67 €	568 560,84 €	-434 252,83 €
	Résultats antérieures reportés	-	50 485,38 €	50 485,38 €
	Résultat à affecter			- 383 767,45 €

		Dépenses	Recettes	Soldes
Restes à réaliser au 31/12/2025	Investissement	667 182,04 €	1 085 720,68 €	418 538,64 €
	Fonctionnement	-	-	-

				Soldes
Report	Affectation à l'investissement (1068)			-
	Report en investissement au 001			34 771,19 €
	Report en fonctionnement au 002			419 344,99 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE d'affecter le résultat comme suit

Article 001 : résultat d'investissement : 34 771.19 €

Article 002 : résultat de fonctionnement : 419 344.99 €

4. Approbation Compte administratif Budget assainissement 2025

		COMPTE DE GESTION		COMPTE ADMINISTRATIF	
				MONTANTS	PAGE
en section FONCTIONNEMENT :					
•	Total recettes fonctionnement	69 934,57 €	21	69 934,57 €	5
•	Total dépenses fonctionnement	7 486,30 €	21	7 486,30 €	5
•	Report excédent 2024	4 433,09 €	22	4 433,09 €	5
	Affectation 1068 en investissement 2024				5
	un excédent de (au 002) et affectation du resultat	66 881,36 €	22	66 881,36 €	5
en section INVESTISSEMENT :					
•	Total recettes investissement	296,00 €	21	296,00 €	5
•	Total dépenses investissement	46 468,94 €	21	46 468,94 €	5
•	Report excédent 2024	296,00 €	22	296,00 €	5
•	un déficit de (au 001)	- 45 876,94 €	22	- 45 876,94 €	5
	RAR 2025	0,00		0,00	
	Affectation du resultat investissement	- 45 876,94 €	-	- 45 876,94 €	

Après présentation, Madame le Maire Caroline BASTOUL sort de la salle, Monsieur Thierry SPINNLER, doyen d'âge, prend la parole et demande de voter les résultats à la clôture du budget principal 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité les résultats présentés**.
Madame Le Maire regagne la salle.

5. Affectation du résultat 2025 du budget assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Budget Assainissement- Sainte-Olive

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section fonctionnement	Résultats propres à 2025	7 486,30 €	69 934,57 €	62 448,27 €
	Résultats antérieures reportés	- €	4 433,09 €	4 433,09 €
	Résultat à affecter			66 881,36 €

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section Investissement	Résultats propres à 2025	46 468,94 €	296,00 €	- 46 172,94 €
	Résultats antérieures reportés	- €	296 €	296,00 €
	Résultat à affecter			- 45 876,94 €

		Dépenses	Recettes	Soldes
Restes à réaliser au 31/12/2025	Investissement	- €	- €	- €
	Fonctionnement	- €	- €	- €

				Soldes
Affectation du résultat	Affectation à l'investissement (1068)			45 876,84 €
	Report en investissement au 001			- 45 876,94 €
	Report en fonctionnement au 002			21 004,52 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE d'affecter le résultat comme suit

Article 001 : résultat d'investissement : -45 876.94 €
Article 1068 : affectation à l'investissement : 45 876.94 €
Article 002 : résultat de fonctionnement : 21 004.52 €

6. Approbation Compte administratif Budget terrain 2025

		COMPTE DE GESTION		COMPTE ADMINISTRATIF	
en section FONCTIONNEMENT :				MONTANTS	PAGE
•	Total recettes fonctionnement	175 210,60 €	17	175 210,60 €	7
•	Total dépenses fonctionnement	175 927,13 €	17	175 927,13 €	7
•	Report excédent 2024	0,00 €	17	0,00 €	7
	Affectation 1068 en investissement 2024				7
	un déficit de (au 002) et affectation du resultat	-716,53 €	18	-716,53 €	7
en section INVESTISSEMENT :					
•	Total recettes investissement	176 000,00 €	17	176 000,00 €	5
•	Total dépenses investissement	175 210,60 €	17	175 210,60 €	5
•	Report excédant 2024	0,00 €	18	0,00 €	5
•	un excédent de (au 001)	789,40 €	18	789,40 €	5
	RAR 2025	0,00		0,00	
	Affectation du resultat investissement	789,40 €		789,40 €	

Après présentation, Madame le Maire Caroline BASTOUL sort de la salle, Monsieur Thierry SPINLER, doyen d'âge, prend la parole et demande de voter les résultats à la clôture du budget principal 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité les résultats présentés.**
Mme le Maire regagne la salle.

7. Affectation du résultat 2025 du budget Terrain

Budget Terrain - Sainte-Olive

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Section fonctionnement	Résultats propres à 2025	175 927,13 €	175 210,60 €	-716,53 €
	Résultats antérieures reportés	- €	- €	- €
	Résultat à affecter			- 716,53 €

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Section Investissement	Résultats propres à 2025	175 210,60 €	176 000,00 €	789,40 €
	Résultats antérieures reportés	- €	- €	- €
	Résultat à affecter			789,40 €

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Restes à réaliser au 31/12/2025	Investissement	- €	- €	- €
	Fonctionnement	- €	- €	- €

				<u>Solde</u>
Report	Affectation à l'investissement (1068)			
	Report en investissement au 001			789,40 €
	Report en fonctionnement au 002			- 716,53 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE d'affecter le résultat du budget terrain comme suit

Article 001 : résultat d'investissement : **789.40 €**
Article 002 : résultat de fonctionnement : **-716.53 €**

8. Approbation Compte administratif Budget CCAS 2025

		COMPTE DE GESTION		COMPTE ADMINISTRATIF	ve
en section FONCTIONNEMENT :				MONTANTS	PAGE
•	Total recettes fonctionnement	120,00 €	17	120,00 €	7
•	Total dépenses fonctionnement	1 710,00 €	17	1 710,00 €	7
•	Report excédent 2024	5 702,29 €	18	5 702,29 €	7
	Affectation 1068 en investissement 2024		18		7
	un excédent de (au 002) et affectation du resultat	4 112,29 €	18	4 112,29 €	7

Après présentation, Madame le Maire Caroline BASTOUL sort de la salle, Monsieur Thierry SPINLER, doyen d'âge, prend la parole et demande de voter les résultats à la clôture du budget principal 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats présentés.
Mme le Maire regagne la salle.

9. Affectation du résultat 2025 du budget CCAS

	Fonctionnement
Report excédent 2024	5 702,29 €
Recettes	120,00 €
Dépenses	1 710,00 €
Résultat	4 112,29 €

Résultat en Section de Fonctionnement 002 4 112,29 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE d'affecter le résultat du budget CCAS comme suit

Article 001 : résultat d'investissement : 4 112,29 €

Travaux Mairie

1. Avancement des travaux

Madame le Maire informe que le système des serrures électroniques ne fonctionne pas parfaitement et que la qualité du matériel n'est pas satisfaisante. Elle rappelle le coût de 16 000 euros. Des discussions sont en cours avec l'artisan. Ce dernier envisage le retrait total du système. Cela signifie un retour à un système de clé avec organigramme.

Elle demande l'avis au conseil. Ce dernier est plutôt favorable au retrait mais souligne néanmoins l'utilité des badges sur certaines portes. Il serait peut-être souhaitable de faire cohabiter les 2 systèmes. Franck MOLLARD, Joël SANDRON et Mme Le Maire étudieront les différentes possibilités et reviendront rapidement vers le conseil.

Madame le Maire présente la proposition de l'entreprise Tabouret concernant la restitution des pénalités de retard retenues de 23 000 euros. En effet, l'entreprise Tabouret propose une retenue sur cette restitution de 3 500 euros correspondant à la responsabilité de l'entreprise sur l'ensemble du retard.

Le conseil valide cette proposition.

Madame le Maire informe le conseil que la remise en état du grillage de M. et Mme Tabouret dégradé lors du chantier sera intégré au compte prorata par l'entreprise Tabouret.

Concernant la réfection du terrain de pétanque suite aux travaux de la mairie, l'entreprise Tabouret propose que la mairie prenne en charge 50% du devis. Les 50% restant seront pris en charge également par les 3 entreprises que sont Tabouret, Certif et Augay. Le montant du devis est de 5 842€.

Le conseil souhaite que Madame le Maire demande à l'entreprise Tabouret de diviser le devis en 4, soit 25%, de manière égalitaire entre la Mairie, l'entreprise Tabouret, l'entreprise Certif et l'entreprise Augay soit 1 460.50 € chacun.

2. Fiche travaux Modificatifs

Fiche Travaux Modificatifs (FTM)					
Lot N° et désignation	13 - Electricité CFO CFA			N°	13-02
Entreprise titulaire	LE NEVEU				
Montant du marché en € HT	54 214,00 €				
1. Description des modifications et justifications de leur nécessité					
Prestations modifiées détaillées par ensemble cohérent	Prix marché ou prix nouveau?	Montant en € HT	Montant en € TTC	Nouveau montant marché	Evolution en % cumulé
Cumul des FTM validées précédentes :				54 214,00	0,00%
Détail de la présente FTM : Ajout éclairage en façade mairie et alimentation logement					
- Fourniture et pose d'un bandeau bleu/blanc/rouge 24DC IP67 en façade mairie sous froget compris alimentation	Prix nouveau	1 464,00			2,70%
- Fourniture et pose d'un bandeau RGB 24DC IP67 en façade mairie sous froget compris alimentation	Prix nouveau	1 584,00			2,92%
- Alimentation sous goulotte depuis le TGBT compris interrupteur marche forcée dans TGBT.	Prix nouveau	318,00			0,59%
- Travaux complémentaires logement : Alimentation du logement depuis disjoncteur RDC cage d'escalier en cable 2x25" sous goulotte compris raccordement dans le tableau étage.	Prix nouveau	1 068,00			
- Travaux complémentaires logement : Dépose ancienne alimentation EDF en façade.	Prix nouveau	144,00			0,27%
					0,00%
Total des prestations objet de la FTM		4 578,00	0,00		8,44%
Total des FTM		4 578,00	0,00	58 792,00	8,44%
2. Origine de la modification des travaux de la présente FTM					
Justifications de la maîtrise d'œuvre : Demande complémentaire MOA					
☒ Maîtrise d'ouvrage - Modification de programme		4 578,00 € HT			

Après délibération, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la FTM 13-02 pour une plus-value de 4578€ HT

Fiche Travaux Modificatifs (FTM)

Lot N° et désignation : 02 - Désamiantage et démolition

Entreprise titulaire : TABOURET

Montant du marché en € HT : 31 415,69 €

N° 02-01

1. Description des modifications et justifications de leur nécessité

Prestations modifiées détaillées par ensemble cohérent	Prix marché ou prix nouveau?	Montant en € HT	Montant en € TTC	Nouveau montant marché	Evolution en % cumulé
Cumul des FTM validées précédentes :				31 415,69	0,00%
Détail de la présente FTM : Equilibrage suivant acostage du devis n°DE-10803(cı-ıoııt), moins-value sur l'ensemble du marché au lot 2 désamiantage et démolition					
- Equilibrage du marché suivant devis DE-10803	Prix marché	-132,00			-0,42%
					0,00%
					0,00%
					0,00%
					0,00%
					0,00%
					0,00%
Total des prestations objet de la FTM		-132,00	0,00		-0,42%
Total des FTM		-132,00	0,00	31 283,69	-0,42%

2. Origine de la modification des travaux de la présente FTM

Justifications de la maîtrise d'œuvre : Demande complémentaire MOA et modification du programme

☒
Maîtrise d'ouvrage - Modification de programme

-132,00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la FTM 02-01 pour une moins-value de 132€ HT.

Fiche Travaux Modificatifs (FTM)

Lot N° et désignation : 03 - Gros Œuvre

Entreprise titulaire : TABOURET

Montant du marché en € HT : 233 098,36 €

N° 03-01

1. Description des modifications et justifications de leur nécessité

Prestations modifiées détaillées par ensemble cohérent	Prix marché ou prix nouveau?	Montant en € HT	Montant en € TTC	Nouveau montant marché	Evolution en % cumulé
Cumul des FTM validées précédentes :				233 098,36	0,00%
Détail de la présente FTM : Equilibrage suivant acostage du devis n°DE-10803(cı-ıoııt), plus-value et moins-value sur l'ensemble du marché au lot 3 Gros oeuvre					
- Equilibrage du marché suivant devis DE-10803	Prix marché et nouveaux	474,56			0,20%
					0,00%
					0,00%
					0,00%
					0,00%
					0,00%
Total des prestations objet de la FTM		474,56	0,00		0,20%
Total des FTM		474,56	0,00	233 572,92	0,20%

2. Origine de la modification des travaux de la présente FTM

Justifications de la maîtrise d'œuvre : Demande complémentaire MOA et modification du programme

☒
Maîtrise d'ouvrage - Modification de programme

474,56 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la FTM 03-01 pour une plus-value de 474.56 € HT.

Fiche Travaux Modificatifs (FTM)					
Lot N° et désignation	09 - Menuiserie Intérieure				N° 09-02
Entreprise titulaire	CHEVILLON				
Montant du marché en € HT	35 273,73 €				
1. Description des modifications et justifications de leur nécessité					
Prestations modifiées détaillées par ensemble cohérent	Prix marché ou prix nouveau?	Montant en € HT	Montant en € TTC	Nouveau montant marché	Evolution en % cumulé
Cumul des FTM validées précédentes :		-165,01		35 108,72	-0,47%
Détail de la présente FTM : Moins-value sur plusieurs prestations du marché.					
➤1.1 : CAISSON EN PANNEAUX MDF : prévu 10 ml/réalisé 2,9 ml	Prix marché	-120,37			-0,34%
➤1.2 : PAREMENT ACOUSTIQUE BOIS AVEC TASSEAUX : 44m² prévu/réalisé 35m²	Prix marché	-2 018,88			-5,72%
➤1.4 : COUVRE JOINT COURANT : prévu 10 ml/réalisé 0 ml	Prix marché	-10,70			-0,03%
➤1.5 : COUVRE JOINT DE DILATATION : 16 ml prévu/réalisé 0 ml	Prix marché	-239,68			-0,68%
➤1.6 : POTEAU D'ARRET DE CLOISON ET DOUBLAGE EN BOIS : prévu 24,00 ml/réalisé 0 ml	Prix marché	-540,00			-1,53%
➤1.8 : ENCADREMENT D'OUVERTURE SUR JOINT DE DILATATION : prévu 16,10 ml/réalisé 5,6 ml	Prix marché	-506,73			-1,44%
➤1.9 : TABLETTES AU DROIT DES CHASSIS : prévu 8,30 ml/réalisé 2,10 ml	Prix marché	-515,59			-1,46%
➤1.13 : PLAQUES DE PORTE GRAVEES : Prévu 13 U/réalisé 8 U	Prix marché	-209,90			-0,60%
➤5.10.2.2 : EQUIPEMENT DES PLACARDS AVEC PENDERIE ET ETAGERES : prévu 1 ens/réalisé 0 Ens	Prix marché	-166,47			-0,47%
Total des prestations objet de la FTM		-4 328,32	0,00		-12,27%
Total des FTM		-4 493,33	0,00	30 780,40	-12,74%
2. Origine de la modification des travaux de la présente FTM					
Justifications de la maîtrise d'œuvre : Demande de modification MOA et adaptation en chantier.					
☒ Maîtrise d'ouvrage - Modification de programme		-376,37 € HT			
☒ Maîtrise d'œuvre - Complément de prestation ou rééquilibrage quantité		-3 951,95 € HT			

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la FTM 09-02 pour une moins-value de 4 493.33 € HT.

Création commission sociale et jeunesse

Madame le Maire propose la création d'une commission sociale et jeunesse qui est composée ainsi :

Sociale et jeunesse	
Responsable :	Thierry SPINLER
	Morgane MARTIN
	Céline NEGRI
	Maryline MOLINA
	Francette GELBARD
	Christelle FAURITE
	Mélanie TAILLOLE
	Claire SANLAVILLE

Avancement sur les commissions

Madame le Maire demande que la première réunion de chaque commission soit faite au plus tard le 30 septembre.

M. LACOUR, responsable de la commission Sécurité, informe qu'il a avancé sur le sujet des poteaux incendie et des extincteurs. Une présentation sera faite par ses soins au prochain conseil.

Madame le Maire demande à la commission Bâtiment de traiter en priorité les travaux demandés par le restaurateur d'une part et le dossier des microstations d'autre part.

Elle demande à la commission Gestion Locative de traiter en priorité la location de la salle polyvalente.

Elle demande à la commission Aménagement extérieur de démarrer l'analyse du traitement des espaces verts (entre l'agent de la commune, l'entreprise Chazal et l'entreprise Georges).

Elle demande à la commission Bulletin de travailler sur la rédaction de la prochaine édition.

Subventions aux associations

Ont été votées pour les subventions aux associations :

Budget 2026 compte 6574 subvention :	Voté en 2026
ACADEMIE DE LA DOMBES	50
ADMR	100
Croix Rouge Française DL Porte de la Dombes	50
MFR BALAN	100
MFR BAGE LE CHATEL	100
Ain coup de pattes association	100
Lycée Pro rural Villars	100
JSP Villars	40
TOTAL	640

Mme VERNERET précise qu'une demande de la FCPE et du Sou des écoles seront transmises pour le prochain conseil.

Morgane MARTIN précise qu'il en est de même pour l'ASL.

Compte rendu de réunions

Néant

Questions diverses

Madame le Maire rappelle qu'il y a la visite des Sénateurs mardi 9 juin à 16h15 et jeudi 11 juin à 10h00. L'ensemble du conseil peut venir.

Mme le Maire informe que Ludo'tour viendra le 25 juillet 2006 de 14h à 17h30 à Sainte-Olive pour proposer aux habitants des jeux en bois, à lancer, des espaces bébé, et d'autres jeux.

Mme le Maire informe que Orange nous fait part de la fermeture du cuivre en 2030 sur la commune de Sainte-Olive. Les habitants seront prévenus en amont par un courrier de Orange.

Une dérogation scolaire a été refusée par l'école de Villars car trop d'effectifs.

Thierry SPINLER informe l'ensemble des conseillers qu'il va falloir envisager la réfection de la porte de l'église.

Mme le Maire informe que le banc sur le parking chemin des étangs a été cassé et qu'il va falloir le remplacer.

Mme le Maire demande si des conseillers souhaitent intégrer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Personne ne souhaite intégrer cette commission.

Prochain conseil municipal le 1^{er} juillet 2026

L'ordre du jour étant terminé, Madame le Maire clôt la séance à 23h10.

Fait à Sainte-Olive

La Secrétaire

Le Maire

Laurence VERNOUX

Caroline BASTOUL



